

Aide financière : Le fonds social

Si vous avez des difficultés à régler les frais de restauration, d'internat ou certaines dépenses liées à la scolarité de votre enfant, **le fonds social peut vous apporter une aide financière.**

Le fonds social est destiné à soutenir les familles qui rencontrent des difficultés financières. Il peut notamment contribuer à la prise en charge partielle :

- Des frais de **cantine et d'internat** ;
- Des dépenses liées aux **voyages et sorties scolaires.**

Comment faire une demande ?

Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

1. Retirer un dossier de demande auprès du service d'intendance ;
2. Compléter le dossier avec les informations demandées ;
3. Joindre les justificatifs nécessaires ;
4. Retourner le dossier complet au service d'intendance.

Comment la décision est-elle prise ?

Chaque demande est étudiée de manière confidentielle par une **commission présidée par le chef d'établissement.**

Après examen de votre situation et des éléments fournis dans le dossier, la commission décide de l'attribution ou non de l'aide.

Vous serez ensuite informé(e) de la décision.

Besoin d'aide pour constituer votre dossier ?

Le service d'intendance est à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.